

**COMMUNE DE COSSE EN CHAMPAGNE**  
**SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2014 à 19h30**  
**COMPTE RENDU**

*Date de convocation: 24/03/2014*

*Date d'affichage : 24/03/2014*

*Conseillers en exercice : 11*

*Présents: 11    Votants: 11*

*L'an deux mil quatorze, le vingt huit mars à dix neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué par Madame MORAND Marie-Claude, Maire sortant, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame MORAND Marie-Claude, la plus âgée des membres élus.*

Madame Marie-Claude Morand, en qualité de Maire sortant fait l'appel des conseillers municipaux et les déclare installés dans leur fonction puis s'assure que le quorum est atteint.

*Etaient présents : MMES M-C MORAND, S. FOURMOND, C. DAVID et Mrs S. COIGNARD, M. BAUDOUIN, G BELAIR, St. FOUCHER, Christian HERBERT, JJ LISSILLOUR, JF GARREAU et R. OGER, .*

*Formant la majorité des membres en exercice.*

*Absent : Néant*

*Jean-Jacques LISSILLOUR a été nommé secrétaire de séance.*

*Marie-Jo MESNIL, secrétaire de mairie assistait également à la présente séance.*

*Le quorum étant atteint, il est possible de passer aux élections.*

### **Election du maire et des adjoints au titre de l'article L2122-8 du CGCT**

Madame Marie-Claude Morand, la plus âgée des conseillers municipaux, propose de procéder à l'élection du maire,

Elle rappelle les missions dévolues au maire et notamment :

- Mandat exécutif
- Officier de l'Etat Civil
- Officier de police judiciaire

#### **1. Election du Maire**

Seule Madame Marie-Claude Morand se présente à la candidature de maire,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	11
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de bulletins	11
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Marie-Claude Morand	11

Madame Marie-Claude Morand, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et immédiatement installée

#### **2. Fixation du nombre des adjoints ;**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif minimum de 1 et maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents à main levée

- d'approuver la création de deux postes d'adjoints au maire.

### **3. Election des deux adjoints.**

Madame le Maire fait part des missions dévolues aux adjoints : Coopérer , remplacer le maire au pied levé et une grande disponibilité.

#### **Election du premier adjoint**

Deux candidats se présentent: Christian Herbert et Roland Oger

Puis Roland Oger se désiste et Stéphane Foucher se présente alors,

Après que chaque candidat ait exposé son point de vue, il est procédé à l'élection du premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	11
Nombre de bulletins	11
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Christian HERBERT	8
Stéphane FOUCHER	3

Monsieur Christian HERBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

#### **Election du deuxième adjoint**

Un seul candidat se présente: Roland Oger

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	11
Nombre de bulletins	11
Bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5
Roland Oger	9

Monsieur Roland Oger, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

#### **Dates des séances des conseils municipaux**

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour fixer les réunions de conseil municipal tous les premiers jeudis du mois à 20h30 sauf exception .

Date des prochaines séances :

Mardi 8 avril à 20h00

Jeudi 15 mai à 20h30

Jeudi 5 juin à 20h30

Les convocations seront adressées par mail exclusivement sauf pour Roland Oger et Mickaël Baudouin qui les recevront par courrier.

La séance est levée à 20h30.